COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 28 MAI 2025

fédération nationale des orthophonistes

XXXE CONGRÈS FÉDÉRAL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ORTHOPHONISTES EN GUADELOUPE – 29 ET 30 MAI 2025

La Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO) et le Syndicat des Orthophonistes de la Guadeloupe (SDOG) organisent, les 29 et 30 mai 2025, le XXXe congrès fédéral de la FNO.

Le thème de cette édition, “Horizon 2050 : pour une orthophonie innovante et incontournable”, s’inscrit dans la continuité des réflexions menées lors des Assises de l’orthophonie et des orientations fédérales.

Ce congrès permettra d’adopter le texte d’orientation 2025-2028 et d’élire une nouvelle équipe fédérale. Il sera également l’occasion d’aborder les mutations actuelles du système de santé et leur impact sur les pratiques orthophoniques, à travers des temps forts structurants :

- Des tables rondes avec des acteurs institutionnels, politiques et associatifs sur les parcours de soins, les réformes à venir et la redéfinition des métiers de santé ;
- Des ateliers sur la santé publique, l’innovation, l’évolution des modes d’exercice et l’interprofessionnalité ;
- Un dialogue politique autour du projet fédéral et de l’avenir de la représentation orthophonique.

Seront notamment présents ou interviendront à distance : Marie Daudé, directrice générale de la Direction générale de l’offre de soins (DGOS) ; Étienne Pot, délégué interministériel à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement ; Elie Califer, député de Guadeloupe ; Emmanuel Touzé, conseiller spécial santé du ministre de l’Enseignement supérieur et de la Recherche, Philippe Baptiste ; Hélène Berrué-Gaillard, présidente de l’association Maladies Rares ; ainsi que Yannick Neuder, ministre de la Santé, par message vidéo.

Contact presse

Sarah Degiovani - Présidente de la FNO
06 48 13 46 39
Niels Lagrange - Délégué général de la FNO
07 60 10 22 61

Syndicat professionnel qui fédère 8 400 orthophonistes, la FNO représente l’orthophonie et les orthophonistes aux niveaux national et local. Elle vise à défendre et promouvoir leur exercice et à améliorer la qualité des soins, pour les patients et pour le système de santé.